



N° 98

Le 23 avril 1993

DÉCLARATION DE M^{me} McDOUGALL SUR LE CAMBODGE

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a rendu publique aujourd'hui une déclaration sur le Cambodge à laquelle souscrivent les États signataires des Accords de Paris. Le Canada a coprésidé la Première commission sur le maintien de la paix de la Conférence de paix de Paris et il a adhéré aux Accords de Paris conclus en octobre 1991. Ces derniers prévoient un règlement politique global du conflit au Cambodge.

«Cette déclaration, à un mois des élections au Cambodge sous la surveillance des Nations Unies, souligne la profonde indignation du monde devant le lâche assassinat de personnes qui travaillaient au service de la paix dans ce pays, a déclaré M^{me} McDougall. Lors de ma visite au Cambodge, plus tôt ce mois-ci, j'ai été impressionnée par le dévouement et le courage des représentants des Nations Unies (y compris les gardiens de la paix canadiens) et de ceux des organismes non gouvernementaux. Le Canada appuie sans réserve cette déclaration et le travail de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC).»

Déclaration sur le Cambodge

À l'initiative des coprésidents de la Conférence de Paris sur le Cambodge, les représentants des États signataires des Accords pour un règlement politique global du conflit au Cambodge déclarent leur ferme détermination à soutenir le processus électoral engagé dans ce pays. Ils appuient particulièrement, et sans réserve, la décision du Conseil national suprême du Cambodge (CNS) de tenir les élections du 23 au 27 mai prochains. Ils demandent à l'APRONUC de continuer à faire tous les efforts pour créer et maintenir un environnement politique neutre contribuant à la tenue d'élections libres et équitables et ils appuient ses tentatives à cet effet. Dans ce but, les signataires accordent leur plein soutien au représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, dans la mise en oeuvre des Accords de Paris, en coopération avec le

CNS. Ils font leur la résolution 810 du Conseil de sécurité.

Les États signataires des Accords de Paris condamnent avec la plus grande vigueur tous les actes de violence commis au Cambodge, quels que soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes. Ils expriment en particulier leur indignation à l'égard des lâches assassinats perpétrés contre le personnel civil et militaire de l'APRONUC, venu au Cambodge pour une mission de paix. Ils exigent de toutes les parties cambodgiennes qu'elles prennent les dispositions nécessaires pour que soit mis fin à tous les actes de violence et que la sécurité de tout le personnel civil et militaire de l'APRONUC soit assurée.

Ils exhortent toutes les parties cambodgiennes à respecter l'engagement qu'elles ont pris au titre des Accords de Paris de respecter le résultat des élections une fois qu'elles auront été certifiées justes et équitables par l'ONU. Ils se déclarent prêts à soutenir pleinement l'assemblée constituante ainsi que le processus d'élaboration d'une constitution et de mise en place d'un nouveau gouvernement pour l'ensemble du Cambodge.

Les États signataires des Accords de Paris expriment à Son Altesse Royale, le Prince Norodom Sihanouk, chef de l'État, président du Conseil national suprême du Cambodge, leur soutien et leur confiance pour son rôle crucial dans la conduite du processus de paix. Ils accordent leur plein soutien à la détermination du Prince Norodom Sihanouk et du peuple cambodgien de tenir des élections comme le moyen de parvenir à un accord politique global et à la réconciliation nationale, et à leur rôle essentiel dans la recherche de l'assistance et de l'engagement actif de la communauté internationale pour la reconstruction et la restauration de la paix du Cambodge dans la période post-électorale. Enfin, les États signataires réaffirment leur plein engagement à mettre en oeuvre les Accords de Paris.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874